

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du suivi réglementaire de la qualité de l'eau potable, des prélèvements sont régulièrement réalisés sur les réseaux de distribution par le laboratoire Eurofins. Ces interventions sont indispensables pour garantir la sécurité sanitaire de l'eau distribuée.

Les préleveurs rencontrent toutefois des difficultés pour accéder à des points de prélèvement, notamment au domicile des administrés.

Afin d'assurer le bon déroulement de ces contrôles, nous vous remercions de bien vouloir sensibiliser vos administrés sur l'importance de ces prélèvements.

Nous vous rappelons que les prélèvements réalisés par Eurofins s'inscrivent dans un suivi réglementaire obligatoire mandaté par l'ARS, il est donc essentiel de leur permettre l'accès afin de garantir le contrôle sanitaire.

Nous comptons sur votre collaboration pour relayer cette information.

En vous remerciant par avance

Cordialement,

ARS Grand Est
Délégation Territoriale Haute-Marne
Service Santé-Environnement
grand-est.ars.sante.fr